

SOCIÉTÉ DES CORPS GRAS D'EXTRÊME-ORIENT (SCGEO), Saïgon (1920-1927)

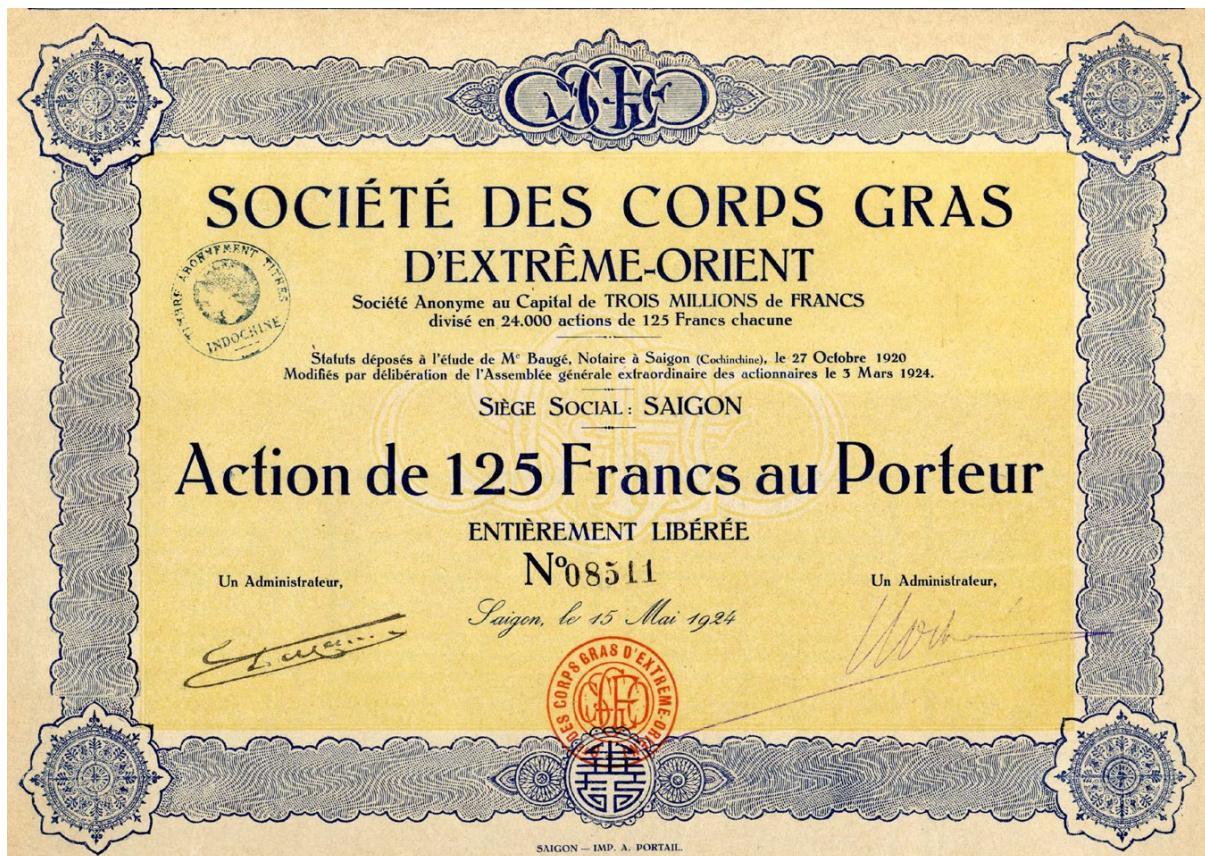
S.A., octobre 1920.
Conseil d'administration : comprenait Maxime Grammont, président de Wm. G. Hale, etc.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hale_et_Cie-Saigon.pdf

Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine
AGENCE DE SAIGON
COTE DES VALEURS LOCALES
(*L'Écho annamite*, 14 avril 1923)

NATURE DES TITRES	NOUS AVONS acheteurs à	NOUS AVONS vendeurs à
Action Société des Corps gras d'Extrême-Orient		Au mieux

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923)

Chevaliers
Mazet (Émilien-Adrien-Marie), négociant et planter à Saïgon ; 4 ans 23 jours de services, 4 campagnes de guerre. Titres exceptionnels : dans la colonie depuis 29 ans. A fondé la première distillerie française en Indochine. [Fondateur de la Société des corps gras d'Extrême-Orient](#). Juge au tribunal de commerce de Saïgon Membre de la commission municipale de Cholon. Services distingués dans ces diverses fonctions.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIÉTÉ DES CORPS GRAS D'EXTRÊME-ORIENT
Société anonyme au capital de 3 MF
divisé en 24.000 actions de 125 fr. chacune.

TIMBRE ABONNEMENT TITRES
—
INDOCHINE

Statuts déposés à l'étude de M^e Baugé, notaire à Saïgon (Cochinchine),
le 27 octobre 1920,
modifiés par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
le 3 mars 1924.

Siège social : Saïgon

ACTION DE 125 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Saïgon, le 25 mai 1924
Un administrateur (à gauche) : ?
Un administrateur (à droite) : ?
Saïgon — IMP. A PORTAIL

Lettre de la Société des Corps gras d'Extrême-Orient
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 14 mai 1924)

Nous avons reçu la lettre ci-dessous, susceptible d'intéresser tous les planteurs.

Saïgon, le 26 avril 1924.

Monsieur le secrétaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine,
Saïgon.

Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous accuser réception et de vous remercier de votre lettre
du 25 courant.

Voici les réponses aux questions que vous nous posez :

1° Nous proposons aux planteurs de leur prendre la graine d'hévéas dans les
conditions suivantes : nous paierons 1 \$ 50 les 100 kg de graines rendues à l'usine et
nous rendrons le tourteau correspondant à la graine fournie, gratuitement. Nous
sommes disposés à discuter toute autre disposition qui semblerait plus acceptable aux
planteurs.

2° Le prix de nos tourteaux de kapok et d'arachides pouvant être employés comme
engrais est de 3 \$ 50 les 100 kg.

3° Le prix de notre tourteau alimentaire de coprah est de 4 \$ 50 les 100 kg.

Ces prix s'entendent pour la marchandise prise à l'usine.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

L'administrateur délégué,

Signé : illisible.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 25 mai 1924)

La société des Corps Gras d'Extrême-Orient a porté son capital de 1.150.000 à 3 millions de francs par l'émission au pair de 14.800 actions de 125 francs.

Notre étude financière

La Société financière française et coloniale

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1926)

www.entreprises-coloniales.fr/empire/SFFC_1920-1930.pdf

Participations

.....
La Société indochinoise de charbonnages et de mines métalliques, les Corps gras
d'Extrême-Orient, la Cotonnière de Saïgon, sont des affaires d'avenir.
.....

La Société financière française et coloniale

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 février 1926)

www.entreprises-coloniales.fr/empire/SFFC_1920-1930.pdf

La Société des Corps Gras d'Extrême-Orient a terminé la mise au point de ses
fabrications. Grâce à ses bas prix de revient, la Société exporte également avec profit,
en France et en Belgique, une quantité notable de ses produits.

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1927)

Nous apprenons la dissolution de la Société des Corps gras d'Extrême-Orient.

(L'*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1930)

Les Corps gras d'Extrême-Orient convoquent leurs actionnaires pour le 3 juin à Saïgon, pour fixer le deuxième dividende à distribuer.
